

Contrat Local de Santé

Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

2022 - 2024

Sommaire

Préambule : Le contexte du CLS du Pays de Meslay-Grez	3
1. Présentation du territoire du Pays de Meslay-Grez	3
2. Présentation des éléments de diagnostic partagé	3
2.1 Données sociodémographiques	4
2.2 Cadre de vie et environnement	4
2.3 La santé des habitants	5
2.4 L'offre sanitaire et médico-sociale du territoire.....	5
3. Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé (PRS)	6
4. Présentation de l'historique en matière de démarches locales de santé sur le territoire et modalités d'articulation possibles	7
5. Accompagnement financier du contrat local de santé par les collectivités territoriales.....	7
Le Contrat Local de Santé du Pays de Meslay-Grez	8
Titre 1 : Champ du contrat	8
Article 1 : Parties signataires	8
Article 2 : Périmètre géographique du contrat.....	8
Article 3 : Partenaires	8
Titre 2 : Objet du contrat et engagements des signataires	9
Article 4 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat	9
Titre 3 : Durée, suivi et révision du contrat.....	10
Article 5 : Durée du contrat	10
Article 6 : Révision du contrat.....	10
Article 7 : Contribution des acteurs signataires.....	10
Article 8 : Suivi et évaluation du contrat	10
Article 9 : Gouvernance	11
Annexes	13
3.1 Glossaire	13
3.2 Fiches actions.....	15

Préambule : Le contexte du CLS du Pays de Meslay-Grez

1. Présentation du territoire du Pays de Meslay-Grez



La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez est issue d'une longue tradition intercommunale qui remonte aux années 60. Cette intercommunalité a connu un certain nombre de changements avant de devenir la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez dans son périmètre actuel. En effet, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez est née en 2004 de la fusion du Syndicat intercommunal du Pays du Maine Angevin et des Communautés de Communes de Meslay-du-Maine et de Grez-en-Bouère.

Elle se situe au Sud-Est du département de la Mayenne à la frontière de celui de la Sarthe et elle bénéficie de l'influence des villes de Laval, Château-Gontier, Évron et Sablé-sur-Sarthe. Ce territoire est composé de 22 communes pour une population totale de 13 953 habitants.

2. Présentation des éléments de diagnostic partagé

Un diagnostic de santé partagé a été élaboré à l'échelle du territoire du Pays de Meslay-Grez. Il s'est appuyé sur des éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de réaliser un état des lieux de la situation sociodémographique et sanitaire du territoire, ainsi que de recenser les attentes et besoins des professionnels de santé, des acteurs du secteur médico-social, social, des élus et des habitants.

Cinq groupes de travail ont été formés et se sont réunis trois fois sur cette phase de diagnostic entre mars et juin 2021, regroupant différents acteurs et élus autour des thématiques suivantes :

- La prévention et promotion de la santé ;
- L'accès aux soins et l'offre de santé ;
- Le parcours de santé ;
- La santé des jeunes ;
- La santé publique et environnementale.

Une enquête en ligne a permis de recueillir l'avis de 588 habitants. Ces habitants étaient invités à s'exprimer sur l'offre de santé, leurs besoins, leurs difficultés et leurs souhaits. Les éléments ci-dessous présentent une synthèse de ce diagnostic santé partagé. Le diagnostic complet est téléchargeable sur le site : <https://contrat-local-de-sante.paysmeslaygrez.fr/>

2.1 Données sociodémographiques

L'analyse sociodémographique montre :

- Une croissance démographique positive mais inégales entre 2012 et 2017 (+ 0,11%) ;
- Une répartition hommes-femmes équilibrée : 50,6% d'hommes pour 49,6% de femmes ;
- Une population plus jeune qu'au niveau départemental, régional et national avec un indice de vieillissement modéré soit 36,4 % de moins de 30 ans contre 24,2% de plus de 60 ans ;
- Une part plus importante de couple sans enfants (32,1%) par rapport aux moyennes départementales (31,2%), régionales (29,3%) et nationales (26,1%) ;
- Une part plus importante de couple comptant 3 enfants (11,8%) par rapport aux moyennes départementales (8,5%), régionales (7,8%) et nationales (6,9%) ;
- Un taux de chômage inférieur aux moyennes de comparaison (5% contre 8,1% pour la région) ;
- Une surreprésentation des Catégories Socio-Professionnelles « ouvriers », « employés », « agriculteurs » et « professions intermédiaires », elles représentent 89% des actifs ;
- Des revenus fiscaux médians (19 780€) inférieurs à ceux du département (20 170€) et de la région (20 980€) ;
- Un parc de logement ancien et vétuste avec 6,2% des logements considérés comme potentiellement indigne, 9,1% des logements qualifiés d'habitat médiocre et 9% de logements vacants ;

2.2 Cadre de vie et environnement

L'analyse du cadre de vie et de l'environnement répertorie :

- Une armature territoriale construite autour de 6 pôles territoriaux (Meslay-du-Maine, Bazougers, Villiers-Charlemagne, Grez-en-Bouère, Val-du-Maine et Bouère) ;
- Une offre d'équipements diversifiée et de qualité ;
- 249 commerces et services répartis sur le territoire ;
- Une dynamique associative ancrée avec 257 associations, dont 72 associations sportives ;
- 22 structures éducatives (écoles maternelles et élémentaires) ainsi que 3 collèges ;
- 14 structures périscolaires, 1 multi-accueil, 92 assistantes maternelles, 10 Maisons d'Assistants Maternelles pour un total de 351 places ;
- Une vie culturelle dynamique grâce aux différentes manifestations (École de musique et de théâtre, Festival de jazz, Saison culturelle...) ;
- Une offre de loisirs diversifiée (bases de loisirs, centre équestre, jardins, plans d'eau, observatoire astronomique, associations sportives...) ;
- Une offre touristique axée sur les activités de plein air (monuments historiques, camping, randonnées, activités nautiques ou équestres...) ;
- Une eau de bonne qualité malgré une dureté un peu élevée car l'eau est assez calcaire ;
- Un territoire marqué par la présence du radon, il y a sept communes classées en catégorie 1, trois communes en catégorie 2 et douze communes en catégorie 3 ;
- Que les consommations d'énergies diminuent sur le territoire depuis une dizaine d'années tout comme les émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques ;
- Que les émissions sont principalement liées aux secteurs du transport routier (38%), résidentiel (27%), agricole (13%) et industriel (13%).

2.3 La santé des habitants

L'analyse des indicateurs de santé montre :

- Un état de santé perçu par les habitants globalement bon (résultats du questionnaire) :
 - État de santé général bon ou très bon : 84% (supérieur à la moyenne régionale : 78%)
 - État de santé physique bon ou très bon : 76,3%
 - État de bien-être psychologique bon ou très bon : 70,3%
- Un nombre de prises en charge inférieur aux moyennes départementales, régionales et nationales toutes pathologies confondues (cancer, maladie cardio-neurovasculaire, maladie respiratoire chronique, diabète...) ;
- Un nombre d'hospitalisations en court séjour de la Communauté de communes inférieur aux moyennes départementales, régionales et nationales.

2.4 L'offre sanitaire et médico-sociale du territoire

- 2 pôles santé : Meslay-du- Maine et Grez-en-Bouère ;
- 5 médecins généralistes et 2 dentistes répartis à Grez-en-Bouère et Meslay-du-Maine ;
- 3 médecins généralistes en individuel à Meslay-du-Maine, Bouère et Val-du-Maine ;
- 5 cabinets infirmiers : 2 à Meslay-du-Maine (avec 2 et 3 infirmières), Villiers-Charlemagne (2 infirmières), Val-du-Maine (2 infirmières), Grez-en-Bouère (3 infirmières), soit 11 infirmières libérales au total sur le territoire ;
- 1 centre de soins infirmiers de l'ADMR à Meslay-du-Maine avec aides-soignantes.
- 1 SSIAD de 30 places avec 8 aides-soignantes à Meslay-du-Maine ;
- 3 associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : Grez-en-Bouère avec 20 aides-soignantes, Meslay-du-Maine avec 28 aides-soignantes et Val-du-Maine avec 5 aides-soignantes soit 69 aides-soignantes sur le territoire ;
- 2 Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) : Bouère avec 60 places permanentes et Meslay-du-Maine avec 80 places permanentes, 3 places en accueil temporaire et 6 place en accueil de jour ;
- 1 résidence autonomie la Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) à Val-du-Maine qui dispose de 18 logements ;
- 2 pharmacies, une à proximité de chaque pôle santé (Grez-en-Bouère et Meslay-du-Maine) ;
- 1 service de taxis-ambulances à Meslay-du-Maine ;
- 2 services de taxis à Bazougers et Bouère.

3. Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé (PRS)

L'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire a souhaité développer sa politique de santé au plus près des territoires et s'engager dans la signature de contrats locaux de santé (CLS) avec les collectivités territoriales.

Le Contrat Local de Santé est une mesure issue de la loi portant réforme sur l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) du 21 juillet 2009. L'article L.1434-17 du Code de la santé publique précise que "la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'Agence régionale de santé, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social".

Ils permettent d'appuyer les dynamiques, les actions et les coordinations existantes mais également de soutenir des propositions concrètes et des projets d'avenir pour améliorer l'offre de santé du territoire et la qualité de la prise en charge proposée aux habitants.

Les élus de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez ont décidé de travailler à l'élaboration d'un CLS pour proposer une offre de santé lisible pour les habitants, adaptée aux réalités du territoire, qui encourage la coordination et la complémentarité entre les dispositifs, les acteurs, les services et les établissements.

Le CLS a pour enjeu de passer d'une logique de prescription à une logique de concertation faisant appel aux collaborations entre les acteurs du territoire.

La définition des axes stratégiques du CLS s'appuie sur le diagnostic partagé ainsi que sur les thématiques « socles » répondant aux objectifs prioritaires du Projet Régional de Santé (PRS) 2^{ème} génération 2019 – 2022. Chaque CLS doit comporter des actions sur chacune des trois thématiques retenues par l'ARS :

- **La santé et l'environnement, la prévention et la promotion de la santé**
- **L'accès aux soins et offre de santé**
- **Les parcours de santé** (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap/trouble psychique, personnes vivant avec une maladie chronique, personnes en situation de précarité...)

Ainsi qu'au minimum une des 5 priorités du PRS2 (2019 – 2022) :

- La prévention et la lutte contre les addictions
- La santé mentale
- **La santé des jeunes**
- L'accompagnement du risque et de la situation de perte d'autonomie
- L'adaptation du système de santé à l'accueil et à l'accompagnement des personnes les plus précaires.

Ces thématiques se retrouvent à la fois dans le diagnostic territorial de santé partagé et dans le plan d'action du CLS de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

4. Présentation de l'historique en matière de démarches locales de santé sur le territoire et modalités d'articulation possibles

2013 : 1^{ère} demande de contractualisation CLS de la part de la Communauté de communes, sans suites du côté de l'ARS 53 en l'absence de liens et de rapprochements entre la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez et la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier.

2019 : 2^{ème} demande de la part de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez en 2019 avec suites favorables côté ARS. Il s'agit du deuxième CLS sur le Sud Mayenne après celui du Pays de Craon. L'objectif est une couverture complète du département de la Mayenne d'ici à 2022.

Ce 1^{er} CLS pour la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez s'inscrit dans le cadre plus global du Projet Régional de Santé deuxième génération (2019/2022) de l'ARS.

En parallèle de ce CLS, une Communauté Professionnelle et Territoriale de Santé est en train de voir le jour sur le Sud-Est du département. Une complémentarité de ces deux dispositifs est indispensable, c'est pourquoi la coordinatrice de la CPTS a pris part aux réflexions et aux échanges qui ont conduit à l'élaboration de ce contrat et de son plan d'action.

5. Accompagnement financier du contrat local de santé par les collectivités territoriales

Le Conseil Départemental de la Mayenne participe à la mise en œuvre du Contrat Local de Santé en cofinçant le recrutement d'un coordinateur CLS à hauteur de 20 000€.

Le Conseil Régional des Pays de la Loire participe à la mise en œuvre du Contrat Local de Santé en cofinçant le recrutement d'un coordinateur CLS à hauteur de 20 000€.

Le Contrat Local de Santé du Pays de Meslay-Grez

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1,

Vu le diagnostic partagé réalisé préalablement à la rédaction du présent Contrat Local de Santé

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez du 23 novembre 2021.

Il est convenu ce qui suit :

Titre 1 : Champ du contrat

Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
- La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Le périmètre géographique retenu pour le CLS est le territoire de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

Il pourra, le cas échéant, par décision commune et en fonction des besoins, être étendu par voie d'avenant, à d'autres communes ou communautés de communes souhaitant s'engager dans cette démarche. Cette participation pourra intervenir dans le cadre de fiches actions mutualisées.

Article 3 : Partenaires

- Conseil Départemental de la Mayenne
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de communes
- Communauté Professionnelle et Territoriale de Santé du Sud-Est mayennais
- EHPAD de Meslay-du-Maine et Bouère
- Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)
- Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)
- Association Missions : Soutien Accompagnement Insertion et Orientation (MSAIO)
- Association Synergies
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Mayenne Bas-Maine (CPIE MBM)
- Gal Sud Mayenne (Projet Alimentaire Territorial)
- Club ELAN
- Jardin Fleuri : Espace de Découvertes et d'Initiatives (EDI) à Grez-en-Bouère

Titre 2 : Objet du contrat et engagements des signataires

Article 4 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat

Le diagnostic territorial, les axes prioritaires du Projet Régional de Santé et le travail des groupes ont amené à retenir 4 axes stratégiques pour le contrat local de santé de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

Ces axes se déclinent en 20 actions.

Axe 1 – Développer une offre de santé cohérente, lisible et accessible		Pilote de l'action	Action nouvelle Action valorisée
Action 1.1	Renforcer la connaissance des services de santé	Coordinateur CLS	Action nouvelle
Action 1.2	Renforcer l'attractivité du territoire	CD 53	Action valorisée
Action 1.3	Conforter les liens avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé	Coordinateur CLS Coordinatrice CPTS	Action nouvelle
Axe 2 – Accompagner la santé tout au long de la vie dans une logique de parcours		Pilote de l'action	Action nouvelle Action valorisée
Action 2.1	Favoriser la coordination entre les professionnels de santé	Coordinatrice CPTS	Action nouvelle
Action 2.2	Faciliter la coordination EHPAD – Hôpital	C.H.H.A + EHPAD	Action nouvelle
Action 2.3	Faciliter la coordination Domicile – Institution	EHPAD + ADMR + SSIAD Coordinateur CLS	Action nouvelle
Action 2.4	Favoriser l'autonomie des personnes âgées	Association MSAIO	Action nouvelle
Action 2.5	Accompagner le bien vieillir	Directrice CIAS	Action valorisée
Action 2.6	Café des proches aidants	Directrice CIAS	Action valorisée
Axe 3 – Promouvoir un environnement et des aménagements favorables à la santé		Pilote de l'action	Action nouvelle Action valorisée
Action 3.1	Sensibiliser à la santé publique environnementale	Association Synergies	Action nouvelle
Action 3.2	Promouvoir un aménagement du territoire favorable à la santé	Coordinateur CLS	Action nouvelle
Action 3.3	Sensibiliser autour de l'habitat favorable à la santé	CPIE MBM	Action nouvelle
Action 3.4	Communiquer sur les risques allergiques	Coordinateur CLS	Action nouvelle
Axe 4 – Améliorer la prévention et la promotion de la santé sur le territoire		Pilote de l'action	Action nouvelle Action valorisée
Action 4.1	Encourager et accompagner la pratique d'une activité physique	Coordinateur CLS	Action nouvelle
Action 4.2	Favoriser la connaissance des acteurs en lien avec les jeunes	Coordinateur CLS + Directrice du CIAS	Action nouvelle
Action 4.3	Prévention autour des écrans et des risques qui y sont liés	Responsable du service jeunesse	Action nouvelle
Action 4.4	Prévention des conduites à risque/du mal-être chez les adolescents	Responsable du service jeunesse	Action nouvelle
Action 4.5	Améliorer la santé mentale sur le territoire	Coordinateur CLS	Action nouvelle
Action 4.6	Accompagner les acteurs de la restauration collective	Animatrice PAT du GAL Sud Mayenne	Action valorisée
Action 4.7	Défi foyers à alimentation positive	Animatrice PAT du GAL Sud Mayenne	Action valorisée

Chaque action est détaillée sous forme d'une fiche action présentant les modalités de sa mise en œuvre. L'ensemble des fiches actions constitue le plan d'actions du CLS, annexé au présent contrat.

Titre 3 : Durée, suivi et révision du contrat

Article 5 : Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée minimale trois années, à compter de sa date de signature.

Article 6 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra être révisé et complété par les parties au cours de ces 3 années. Chaque révision donnera lieu à la signature d'un avenant.

Le CLS fera l'objet chaque année d'un bilan, sous forme de rapport d'activité réalisé selon la trame définie par l'ARS. Ce bilan pourra, le cas échéant, donner lieu à l'adoption d'un avenant, notamment pour élargir ou réviser le plan d'actions.

Si un nouveau Projet Régional de Santé (PRS) est adopté avant l'échéance du présent contrat, une révision obligatoire du CLS aura lieu, afin de s'assurer de sa conformité avec les nouvelles orientations régionales. Cette révision pourra donner lieu, si nécessaire, à l'adoption d'un avenant au CLS.

Article 7 : Contribution des acteurs signataires

L'Agence Régionale de Santé s'engage sur :

- La participation à la démarche de projet dans son ensemble, dans le respect des orientations du Projet Régional de Santé ;
- La participation aux instances de gouvernance du CLS (comité de pilotage et comité technique) ;
- Le co-financement des actions et de leur animation, sur présentation de demandes de financement argumentées et budgétées ;
- La participation indirecte au déploiement du CLS par le financement, dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyens (CPOM), des opérateurs ressources intervenant sur le territoire du CLS, et des établissements médico-sociaux et sanitaires.

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez s'engage sur :

- La coordination, l'animation, le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Santé, avec l'appui du coordonnateur dans le cadre de ses missions (article 9.3) ;
- La participation au co-financement des actions et de leur animation ;
- La participation aux instances de gouvernance du CLS.

Article 8 : Suivi et évaluation du contrat

Le présent contrat fera l'objet de points d'étape réguliers en Comité de Pilotage afin de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre du contrat et de son plan d'actions.

Un rapport d'activité annuel assurera le bilan des indicateurs de suivi des fiches- action, mais également d'indicateurs concernant la gouvernance et le pilotage du contrat. Pourront également y figurer des indicateurs de résultat qui serviront de base à la future évaluation.

Une évaluation globale sera réalisée à l'issue de la période des trois ans du présent contrat, portant à la fois sur le processus de mise en œuvre du contrat et sur ses effets.

Article 9 : Gouvernance

9.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est constitué de :

- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
- Le Conseil Départemental de la Mayenne
- Le Président de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
- Le Vice-président en charge de la solidarité et de l'action sociale pour la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
- La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
- 3 élues communales du territoire de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

Il se réunit deux fois par an et a pour missions de piloter le Contrat Local de Santé :

- Veiller à la mise en œuvre du contrat et à son actualisation régulière ;
- Suivre l'avancée du contrat et valider les ajustements éventuels (avenants) ;
- Valider le bilan de l'année précédente et les perspectives/orientations de l'année suivante ;
- S'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du déroulement du contrat ;
- Veiller à la bonne articulation entre les CLS et les autres politiques et dispositifs mis en œuvre sur le territoire et au niveau national.

9.2 Comité technique

Le Comité technique est constitué de :

- De l'animateur territorial de santé de l'Agence Régionale de Santé
- Du coordinateur du CLS de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
- Des opérateurs qui portent les actions du CLS
- De manière partagée entre les représentants de l'ARS et l'EPCI d'autres institutions ou services ressources peuvent être invités au COTEC pour présenter ou partager une action particulière.

Il se réunit une à deux fois par an et il a pour missions de :

- Veiller à la bonne articulation entre les différents axes stratégiques et actions mises en œuvre dans le cadre du CLS et avec les autres dispositifs présents sur le territoire ;
- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions du CLS ;
- Suivre collectivement la réalisation des différentes actions mises en œuvre dans le cadre du CLS et juger de l'atteinte des objectifs opérationnels de ces actions ;
- Contribuer à la démarche évaluative du CLS : organisation de l'évaluation et valorisation des résultats auprès du Comité de Pilotage.



9.2 Équipe projet

L'équipe projet est constituée de :

- De l'animateur territorial de santé de l'Agence Régionale de Santé
- Du coordinateur du CLS de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

Pour toute la durée du CLS, l'équipe projet a la charge de la gestion opérationnelle du CLS pour :

- Suivre et accompagner la mise en œuvre des actions du CLS ;
- Valider les éléments à présenter au Comité de Pilotage, pour information ou décision ;
- Contribuer à la communication autour des actions du CLS ;
- Participer à l'évaluation des différentes actions.

9.3 Coordinateur du CLS

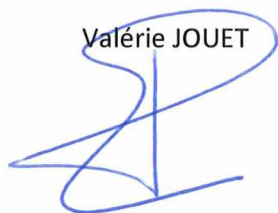
Le coordinateur du CLS est mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. Il a pour mission :

- D'animer le CLS et de faire le lien entre les différentes instances, de participer à la coordination entre les acteurs du contrat ;
- De favoriser les échanges entre les acteurs locaux, d'animer les dynamiques territoriales et/ou partenariales ;
- D'organiser les réunions du Comité de Pilotage et du Comité Technique, notamment en préparant les supports nécessaires ;
- D'accompagner les porteurs d'actions, dans le déploiement du plan d'actions du CLS ;
- De veiller à la bonne articulation entre les actions d'un axe stratégique ou avec d'autres dispositifs proches ;
- D'assurer le suivi des indicateurs, de proposer des outils d'évaluation du CLS (en particulier évaluation de la gouvernance, de la participation des usagers, ...) ;
- De réaliser le rapport d'activité annuel ;
- D'assurer la saisie sur OSCARS des actions du CLS portées par la collectivité, et de promouvoir l'utilisation de l'outil OSCARS auprès des partenaires porteurs d'actions dans le CLS.

À Meslay-du-Maine, le jeudi 20 janvier 2022.

La Directrice de la Délégation Territoriale
Mayennaise de l'ARS des Pays de la Loire

Valérie JOUET



Le Président de la Communauté de
communes du Pays de Meslay-Grez

Jacky CHAUVEAU



Annexes

3.1 Glossaire

AAH : Allocation Adultes Handicapés

ADJ : Accueil De Jour

ADN : Accueil De Nuit

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

AEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

ALD : Affection de Longue Durée

AMP : Aide Médico-Psychologique

APA : Activité Physique Adaptée

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ATSEM : Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles

AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAJ : Centre d'Activités de Jour

CAPS : Centre d'Accueil et de Permanence des Soins

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CCPMG : Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

CH : Centre Hospitalier

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CLS : Contrat Local de Santé

CMPP : Centre Médico-Psycho Pédagogique

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

EHPAD : Etablissement Hébergeant pour Personnes Âgées Dépendantes

EMSP : Equipe Mobile de Soins Palliatifs

ESA : Equipe Spécialisée Alzheimer

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FNATH : Fédération Nationale des Accidents du Travail et des Handicapés

FNPS : Fichier National des Professionnels de Santé

FV ou **FO** : Foyer de Vie ou Foyer Occupationnel

HAD : Hospitalisation A Domicile

HDJ : Hospitalisation De Jour

IDE : Infirmière Diplômé d'Etat

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie

MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MARPA : Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Âgées

NMR : Nouveaux Modes de Rémunération

PA : Personne Âgée

PAERPA : parcours de santé des Personnes Âgées En Risque de Perte d'Autonomie

PALEX : Plateforme d'Appui Libérale à l'EXercice coordonné

PASA : Pôle d'Activités et de Soins Adapté

PH : Personne Handicapée

PS : Pôle Santé

SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Sociale pour Adulte en situation de Handicap

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

SISA : Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires

SMUR : Service Mobile d'Urgence et de Réanimation

SNDS : Système National des Données de Santé

SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile

SSR : Soins de Suite et de Réadaptation

TAD : Transports A la Demande

3.2 Fiches actions

Axe 1 – Développer une offre de santé cohérente, lisible et accessible		Pilote de l'action	Action nouvelle Action valorisée
Action 1.1	Renforcer la connaissance des services de santé	Coordinateur CLS	Action nouvelle
Action 1.2	Renforcer l'attractivité du territoire	Conseil Départemental de la Mayenne	Action valorisée
Action 1.3	Conforter les liens avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé	Coordinateur CLS Coordinatrice CPTS	Action nouvelle
Axe 2 – Accompagner la santé tout au long de la vie dans une logique de parcours		Pilote de l'action	Action nouvelle Action valorisée
Action 2.1	Favoriser la coordination entre les professionnels de santé	Coordinatrice CPTS	Action nouvelle
Action 2.2	Faciliter la coordination EHPAD – Hôpital	C.H de Château-Gontier + EHPAD	Action nouvelle
Action 2.3	Faciliter la coordination Domicile – Institution	EHPAD + ADMR + SSIAD Coordinateur CLS	Action nouvelle
Action 2.4	Favoriser l'autonomie des personnes âgées	Association MSAIO	Action nouvelle
Action 2.5	Accompagner le bien vieillir	Directrice du CIAS	Action valorisée
Action 2.6	Café des proches aidants	Directrice du CIAS	Action valorisée
Axe 3 – Promouvoir un environnement et des aménagements favorables à la santé		Pilote de l'action	Action nouvelle Action valorisée
Action 3.1	Sensibiliser à la santé publique environnementale	Association Synergies	Action nouvelle
Action 3.2	Promouvoir un aménagement du territoire favorable à la santé	Coordinateur CLS	Action nouvelle
Action 3.3	Sensibiliser autour de l'habitat favorable à la santé	CPIE MBM	Action nouvelle
Action 3.4	Communiquer sur les risques allergiques	Coordinateur CLS	Action nouvelle
Axe 4 – Améliorer la prévention et la promotion de la santé sur le territoire		Pilote de l'action	Action nouvelle Action valorisée
Action 4.1	Encourager et accompagner la pratique d'une activité physique	Club Elan	Action nouvelle
Action 4.2	Favoriser la connaissance des acteurs en lien avec les jeunes	Coordinateur CLS + Directrice du CIAS	Action nouvelle
Action 4.3	Prévention autour des écrans et des risques qui y sont liés	Responsable du service enfance, jeunesse et sport	Action nouvelle
Action 4.4	Prévention des conduites à risque/du mal-être chez les adolescents	Responsable du service enfance, jeunesse et sport	Action nouvelle
Action 4.5	Améliorer la santé mentale sur le territoire	Coordinateur CLS	Action nouvelle
Action 4.6	Accompagner les acteurs de la restauration collective	Animatrice PAT du GAL Sud Mayenne	Action valorisée
Action 4.7	Défi foyers à alimentation positive	Animatrice PAT du GAL Sud Mayenne	Action valorisée

Action 1.1 – Renforcer la connaissance des services liés à la santé

Axe stratégique	1 – Développer une offre de santé cohérente, lisible et accessible
Thématique	Accès aux soins et offre de santé
Objectif	- Rendre lisible l'offre sanitaire et médico-sociale du territoire - Renforcer la visibilité des services d'urgence
Description de l'action	1 – Créer un annuaire des professionnels de santé, du médico-social et des services de transports présents sur le territoire à diffuser aux habitants du territoire via les mairies, l'espace France services, le centre social, les services liés à la santé et le site internet du CLS et de la Communauté de communes. Ce support sera actualisé tous les ans. Liste des professionnels à répertorier : - Professionnels de santé et du médico-social - EHPAD (Bouère – Meslay) – Résidence autonomie (Val-du-Maine) - Pharmacies (Grez-en-Bouère et Meslay-du-Maine) - Services de transport (taxi, bus, transport à la demande) 2 – Créer d'un support reprenant les différents numéros d'urgence et les situations dans lesquels les utiliser. Support à diffuser aux habitants du territoire via les mairies, l'espace France services, le centre social, les services liés à la santé et les sites internet du CLS et de la Communauté de communes. Ce support sera diffusé 1 fois étant donné qu'il n'est pas voué à évoluer. Informations à faire figurer sur le document : - 116 – 117 : Médecine de garde - 112 : Appel d'urgence européen - 17 : Police secours - 18 : Pompiers - 15 : Samu
Public cible	Les habitants de la Communauté de communes
Pilote de l'action	Coordinateur du Contrat Local de Santé
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Partenaires à mobiliser	- Service communication de la Communauté de communes - Mairies du territoire - Professionnels de santé et du médico-social - Agence Régionale de Santé - Entreprises/associations de transport
Calendrier prévisionnel	1 ^{ère} diffusion en Juin 2022, puis actualisation tous les ans.
Coût total de l'action	536,94 € d'impression + temps de travail du coordinateur du Contrat Local de Santé et du chargé de communication de la Communauté de communes
Sources de financement	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Indicateurs de suivi	Création effective du répertoire Régularité des mises à jour Nombre d'exemplaires diffusés Nombre de visites sur les sites internet CLS/CCPMG

Action 1.2 – Renforcer l'attractivité du territoire	
Axe stratégique	1 – Développer une offre de santé cohérente, lisible et accessible
Thématique	Accès aux soins et offre de santé
Objectifs	- Accueillir le professionnel de santé et lui permettre de découvrir la Mayenne en lui offrant un coffret mayennais - Créer une relation privilégiée avec le professionnel en Mayenne et le fidéliser grâce à la remise d'un objet symbolique - Provoquer de l'attachement au département
Description de l'action	Créer et distribuer 2 kits de bienvenue à destination des professionnels de santé venant réaliser un premier stage en Mayenne ou s'installer sur le territoire. Contribution de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez via l'achat d'entrées à différents prestataires pour garnir ces kits et permettre aux professionnels de santé de découvrir le territoire et ses atouts.
Public cible	Internes qui réalisent pour la première fois, un stage en Mayenne. Internes en fin de cycle de formation, assistants, remplaçants, médecins récemment installés.
Secteur géographique	Département de la Mayenne
Pilote de l'action	Conseil Départemental de la Mayenne
Partenaires à mobiliser	- Les coordinateurs des CLS des différentes collectivités - Les services communication des Communautés de communes - Les structures touristiques et culturelles des différents territoires - L'agence culturelle départementale
Calendrier prévisionnel	1 ^{ère} diffusion des kits au début du 2 nd semestre (Mai 2021). Environ une centaine de kits seront distribués par an sur le département.
Coût total de l'action	7 250€/an (pour tout le département – hors valorisation entrées EPCI)
Sources de financement	- Conseil Départemental de la Mayenne - Communautés de communes du Pays de Meslay-Grez
Indicateurs de suivi	Nombre de tote bags n°1 distribués aux internes Nombre de kits n°2 distribués aux professionnels récemment installés Retour/satisfaction des professionnels de santé sur ces outils

<i>Action 1.3 – Conforter les liens avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé</i>	
Axe stratégique	1 – Développer une offre de santé cohérente, lisible et accessible
Thématique	Accès aux soins et offre de santé
Objectifs	- Favoriser la complémentarité entre le CLS et la CPTS - Consolider l'offre de soins du territoire - Travailler conjointement sur la prévention et la promotion de la santé
Description de l'action	Mettre en place des temps d'échanges réguliers entre la coordinatrice de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et le coordinateur du CLS pour favoriser une complémentarité de ces deux dispositifs et faciliter le travail conjoint.
Public cible	Habitants de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez Une partie de l'Est du territoire du Pays de Château-Gontier
Pilote de l'action	Coordinatrice de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Coordinateur du Contrat Local de Santé
Partenaires à mobiliser	- Les professionnels de santé membre de la CPTS - Les professionnels du médico-social membre de la CPTS - Les services de la communauté de communes
Calendrier prévisionnel	Durée du Contrat Local de Santé
Coût total de l'action	Temps de travail de la coordinatrice de la CPTS Temps de travail du coordinateur du Contrat Local de Santé
Sources de financement	- Communautés de communes du Pays de Meslay-Grez - Agence Régionale de Santé - Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Indicateurs de suivi	Lancement de la CPTS Complémentarité des actions CLS – CPTS

Action 2.1 – Favoriser la coordination entre les professionnels de santé	
Axe stratégique	2 – Accompagner la santé tout au long de la vie dans une logique de parcours
Thématique	Parcours de santé
Objectif	- Faciliter les échanges entre professionnels de santé et du médico-social pour fluidifier les parcours de santé des patients - Favoriser la connaissance des interlocuteurs (MDA, Palex...) auxquels peuvent faire appel les professionnels de santé isolés pour faciliter la coordination des parcours de santé complexes des patients âgés.
Description de l'action	1 – Organiser des réunions de coordination entre les professionnels de santé rattachés au pôle santé Meslay-Grez-Entrammes, les professionnels du médico-social et la Maison Départementale de l'Autonomie. Ces réunions déjà en place, ont lieu toutes les 2 semaines entre les professionnels de santé, y seront convié une fois par mois les chargées d'accompagnement de la MDA et la MAIA ainsi que le Centre Médico-Psychologique tous les 2 mois. 2 – Étudier la possibilité d'organiser une réunion de présentation des services de la MDA et de Palex aux professionnels de santé qui ne sont pas rattachés au pôle santé pour leur permettre d'identifier les interlocuteurs qui peuvent les accompagner dans la gestion et l'orientation des patients âgés relevant de parcours de santé complexes.
Public cible	Professionnels de santé et du médico-social
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Pilote de l'action	Infirmière coordinatrice du pôle santé Meslay-Grez-Entrammes Chargée d'accompagnement de la MDA
Partenaires à mobiliser	- Professionnels de santé des pôles santé Meslay-Grez-Entrammes - Professionnels du médico-social - Chargées d'accompagnements de la MDA - Centre Médico-Psychologique - Coordinatrice parcours de l'association Palex - Professionnels de santé isolés (Infirmières Diplômées d'État Libérale, médecins traitants)
Calendrier prévisionnel	Rencontres déjà en place pour les professionnels des pôles santé Réunion à prévoir au cours du 1 ^{er} semestre 2022.
Coût total de l'action	Temps de travail des différents professionnels
Sources de financement	- Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez - Conseil Départemental de la Mayenne
Indicateurs de suivi	Nombre de participants Nombre de situations abordées Satisfaction/intérêt des participants Évaluation de l'animatrice

<i>Action 2.2 – Faciliter la coordination EHPAD – Hôpital</i>	
Axe stratégique	2 – Promouvoir la santé tout au long de la vie dans une logique de parcours
Thématique	Parcours de santé
Objectif	- Adapter l'offre des établissements pour personnes âgées dépendantes à l'évolution des besoins et poursuivre le rééquilibrage territorial - Etayer les bonnes pratiques soignantes en EHPAD par l'appui du Centre Hospitalier du Haut Anjou
Description de l'action	Recruter un cadre de santé par le Centre Hospitalier du Haut Anjou, rattaché à l'équipe mobile de gériatrie pour 20% de son temps de travail et financé par l'ARS dans le cadre du pacte de refondation des urgences. Ce cadre est mis à disposition à 80% pour les EHPAD du territoire (dont 20% sur 2 ans financés par l'ARS dans le cadre du CPOM de l'EHPAD de Bouère). La cadre de santé a notamment pour objectif de renforcer : - la démarche qualité du projet de soins des EHPAD du territoire dans une logique d'appui aux bonnes pratiques de soins, d'harmonisation des protocoles soignants et d'appui aux infirmières coordinatrices dans le management de proximité sous l'autorité des directeurs d'EHPAD concernés... - les partenariats et les projets de coopérations des EHPAD avec les opérateurs du territoire, dans une logique de parcours (Accueil de jour, accueil temporaire, coordination avec les usagers, les acteurs locaux, actions de préventions et d'ouverture des EHPAD)
Public cible	Les résidents des EHPAD
Secteur géographique	Meslay-du-Maine, Bouère, Saint-Denis-d'Anjou
Pilote de l'action	Directeur des EHPAD et le Centre Hospitalier du Haut Anjou
Partenaires à mobiliser	- EHPAD de Meslay-du-Maine, Bouère, Saint-Denis-d'Anjou - Centre hospitalier du Haut Anjou de Château-Gontier - Maison Départementale de l'Autonomie
Calendrier prévisionnel	Juillet 2021
Coût total de l'action	55 000 € /an
Sources de financement	- EHPAD Bouère - EHPAD de Meslay-du-Maine - EHPAD de Saint-Denis-d'Anjou - Agence Régionale de Santé
Indicateurs de suivi	Effectivité du recrutement

Action 2.3 – Faciliter les liens et la réflexion entre Domicile et Institution

Axes stratégiques	2 – Accompagner la santé tout au long de la vie dans une logique de parcours
Thématiques	Parcours de santé
Objectif	Répondre aux attentes des personnes âgées en développant les partenariats entre les professionnels du domicile et ceux des institutions pour : - lutter contre l'isolement social - favoriser le maintien de l'autonomie - optimiser et développer les dispositifs en faveur des aidants et des aidés
Description de l'action	1 – Etudier les modalités de soutien des usagers à domicile en optimisant et en développant des formules d'alternatives à l'hébergement classique (EHPAD...) par des formules de type : baluchonnage, accueil de jour, hébergement temporaire... 2 – Poursuivre les coopérations entre les SAAD du territoire et le SSIAD (coordination des équipes, intervention conjointe...) pour faciliter la prise en charge des patients et gagner en efficacité dans le traitement des situations selon les secteurs d'intervention des aides à domicile (Meslay-du-Maine, Val-du-Maine, Grez-en-Bouère). 3 – Favoriser au sein des EHPAD du territoire les activités de maintien de l'autonomie ou de lutte contre l'isolement via le projet « Bien bouger, bien penser » sous réserve de financement.
Public cible	Les habitants âgés de la Communauté de communes
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Pilote de l'action	EHPAD, ADMR, SSIAD, coordinateur du Contrat Local de Santé
Partenaires à mobiliser	- EHPAD de Bouère et Meslay-du-Maine - Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) - Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) - Association Siel bleu
Calendrier prévisionnel	Durée du Contrat Local de Santé
Coût total de l'action	Temps de travail du coordinateur du Contrat Local de Santé et du directeur des EHPAD
Sources de financement	- Conférence des financeurs - EHPAD de Bouère et Meslay-du-Maine - Agence Régionale de Santé - Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Indicateurs de suivi	Nombre de baluchonnages effectués et avis des personnes concernées Nombre de personnes accueillies temporairement ou à la journée Retours/satisfaction des personnes âgées Avis des SAAD et du SSIAD concernant leurs interventions conjointes

Action 2.4 – Favoriser l'autonomie des personnes âgées	
Axes stratégiques	2 – Accompagner la santé tout au long de la vie dans une logique de parcours
Thématiques	Parcours de santé Prévention et promotion de la santé
Objectif	- Améliorer la qualité de vie tout en préservant le capital santé des personnes - Favoriser le maintien de l'autonomie - Développer le lien social
Description de l'action	Organiser des ateliers qui se présentent sous la forme d'un cycle de 6 séances de 2h30 par groupe d'une dizaine de personnes. Les thématiques concernent l'estime de soi, les bons réflexes du quotidien (bien manger, pratiquer une activité physique...). Ces ateliers permettent aux participants de passer un bon moment, d'apprendre des choses, le tout dans un cadre convivial.
Public cible	Les habitants de la Communauté de communes âgés de plus de 55 ans
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Pilote de l'action	Association Missions : Soutien Accompagnement Insertion Orientation (MSAIO)
Partenaires à mobiliser	- Association MSAIO - Association de Santé d'Education et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) des Pays de la Loire - Espace de Découverte et d'Initiative (EDI) Jardin Fleuri - Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) - Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)
Calendrier prévisionnel	1 ^{er} semestre 2022.
Coût total de l'action	Temps de travail de l'intervenante sociale de l'Association MSAIO et du coordinateur du Contrat Local de Santé
Sources de financement	- Agence Régionale de Santé - Association de Santé d'Education et de Prévention sur les Territoires - Espace de Découverte et d'Initiative (EDI) Jardin Fleuri - Participation des inscrits (10€ par personne pour un cycle)
Indicateurs de suivi	Nombre de participants Retours/satisfaction des participants Évaluation de l'animateur Satisfaction/intérêt des partenaires

Action 2.5 – Accompagner le bien vieillir	
Axes stratégiques	2 – Accompagner la santé tout au long de la vie dans une logique de parcours
Thématiques	Parcours de santé Prévention et promotion de la santé
Objectifs	- Promouvoir le bénévolat auprès des nouveaux retraités comme un moyen pour bien vieillir - Faciliter le maintien du lien social à la retraite et lutter contre l'isolement - Accompagner les jeunes seniors dans l'entrée à la retraite
Description de l'action	1 – Organiser une réunion d'information dans les associations pour les sensibiliser à l'accueil des jeunes retraités 2 – Organiser une réunion d'information collective et de sensibilisation pour promouvoir le bénévolat et présenter les besoins locaux 3 – Accompagner les associations pour l'accueil des nouveaux bénévoles retraités 4 – Tester la plateforme de mise en relation développée par Bénévolt avec 10 associations sur un an
Public cible	Personnes âgées de plus de 60 ans avec une priorité aux jeunes seniors Responsables associatifs locaux.
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Pilote de l'action	Directrice du CIAS du Pays de Meslay-Grez
Partenaires à mobiliser	- Associations locales - Co-fondatrice de Bénévolt - Mairies du territoire - Collèges du territoire - CIAS du Pays de Meslay-Grez
Calendrier prévisionnel	1 ^{er} semestre 2022.
Coût total de l'action	9 200 €
Sources de financement	Conférence des financeurs
Indicateurs de suivi	Questionnaire de satisfaction Nombre de participants Nombre de rencontre avec les associations Nombres de vocations suscitées Nombre de mises en relation via la plateforme « Bénévolt »

Action 2.6 – Café des proches aidants

Axes stratégiques	2 – Accompagner la santé tout au long de la vie dans une logique de parcours
Thématiques	Parcours de santé Prévention et promotion de la santé
Objectifs	- Partager les expériences du quotidien d'aidant et des conseils pratiques - Créer des liens sociaux entre pairs
Description de l'action	Les séances de soutien collectif se déroulent en deux temps : - Un 1^{er} temps d'information et d'échanges autour d'une thématique définie selon les besoins des aidants. - Un 2nd temps « groupe de parole » où les aidants peuvent exposer leurs situations et leurs ressentis. L'animation est assurée par Mme Eglantine BONNY, psychologue du territoire. Les séances se déroulent l'après-midi, sur un créneau de 2h, dans un lieu neutre et convivial. Dans un 1^{er} temps, les séances seront programmées à la médiathèque de Meslay-du-Maine. Il sera ensuite proposé aux participants de se réunir dans d'autres lieux comme les cafés du territoire. Les séances pourront ainsi être délocalisées dans des petites communes du territoire.
Public cible	Les aidants du domicile, deux groupes de 8 personnes maximum.
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Pilote de l'action	Directrice du CIAS du Pays de Meslay-Grez
Partenaires à mobiliser	- Le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) - Les associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) - L'association du Pôle de santé Meslay-du-Maine-Grez en Bouère - Les professionnels de santé du territoire - Les EHPAD de Bouère et Meslay-du-Maine (accueil de jour) - Les résidences autonomie et seniors du territoire - Les associations France Alzheimer, France parkinson - La SEP (association mayennaise sclérose en plaques) - La retraite sportive
Calendrier prévisionnel	Durée du Contrat Local de Santé
Coût total de l'action	17 400 €
Sources de financement	- Conférence des financeurs - Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez (subvention au CIAS)
Indicateurs de suivi	Nombre de participants Nombre de rencontre organisées Évaluation de la psychologue Retours/satisfaction des participants

Action 3.1 – Sensibiliser à la santé publique environnementale	
Axe stratégique	3 – Promouvoir un environnement et des aménagements favorables à la santé
Thématique	Santé publique environnementale
Objectif	Transmettre les connaissances nécessaires aux élus et aux agents pour qu'ils puissent agir en matière de santé publique environnementale.
Description de l'action	Sensibiliser les élus, les agents communaux et les agents intercommunaux à la santé publique environnementale (qualité de l'air, radon, habitat, énergie...)
Public cible	Élus Agents de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez Agents des différentes communes
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Pilote de l'action	Association Synergies
Partenaires à mobiliser	- Agence Régionale de Santé - Élus - Conseillers en Énergie Partagé du Groupe d'Action Locale (GAL) Sud Mayenne
Calendrier prévisionnel	2022
Coût total de l'action	Animateur de l'association Synergies 1 500 €
Sources de financement	- Agence Régionale de Santé - Association Synergies - Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Indicateurs de suivi	Nombre d'élus sensibilisés Retours/satisfaction des élus sensibilisés Nombre d'agents sensibilisés Retours/satisfaction des agents sensibilisés

Action 3.2 – Promouvoir un aménagement du territoire favorable à la santé	
Axe stratégique	3 – Promouvoir un environnement et des aménagements favorables à la santé
Thématique	Santé publique environnementale
Objectif	- Sensibiliser les élus, les services intercommunaux et communaux aux aménagements du territoire favorables à la santé - Transmettre les connaissances nécessaires aux élus et aux agents pour qu'ils puissent agir en matière d'aménagements du territoire favorables à la santé
Description de l'action	Organiser un ou des temps de sensibilisation autour des aménagements favorables à la santé pour faire émerger des projets sur le territoire. Ces temps permettront d'aborder les différents volets liés aux aménagements favorables à la santé.
Public cible	Les élus intercommunaux Les agents des collectivités
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Pilote de l'action	Coordinateur du Contrat Local de Santé
Partenaires à mobiliser	- Agence Régionale de Santé - Élus intercommunaux - Agents intercommunaux - Agents communaux - Cheffe de projet « Petites villes de demain »
Calendrier prévisionnel	Durée du Contrat Local de Santé
Coût total de l'action	Temps de travail coordinateur du Contrat Local de Santé Temps de travail coordinatrice de l'association Synergies
Sources de financement	- Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez - Agence Régionale de Santé
Indicateurs de suivi	Nombre d'élus sensibilisés Retours/satisfaction des élus sensibilisés Nombre d'agents sensibilisés Retours/satisfaction des agents sensibilisés

Action 3.3 – Sensibiliser autour de l'habitat favorable à la santé

Axe stratégique	3 – Promouvoir un environnement et des aménagements favorables à la santé	
Thématique	Santé publique environnementale	
Objectif	- Faire prendre conscience des enjeux liés à la qualité des environnements intérieurs sur la qualité de l'air intérieur, le radon et l'habitat indigne - Sensibiliser les professionnels qui interviennent à domicile sur la qualité de l'habitat et le repérage des situations problématiques - Informer les citoyens sur les dispositifs de remédiations existants et sur les acteurs ressources sur la thématique de l'habitat favorable à la santé - Sensibiliser aux gestes et aux bonnes pratiques, pour entretenir son logement au mieux	
Description de l'action	1 – Qualité de l'air intérieur/Radon : - Sensibiliser et transmettre des outils pour améliorer la qualité de l'air intérieur des ERP aux agents communaux et aux élus en charge de ces bâtiments. - Organiser des réunions publiques pour sensibiliser les habitants à ces thématiques de qualité de l'air intérieur et radon et leurs transmettre des outils pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur de leurs logements. 2 – Habitat indigne : Organiser des temps d'information à destination des professionnels qui interviennent à domicile pour leur donner les moyens de repérer les problèmes liés à l'habitat et les signaler afin de lancer des procédures de remédiation.	
Public cible	Les agents et professionnels qui travaillent dans les ERP Les habitants de la Communauté de communes	
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez	
Pilote de l'action	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Mayenne-Bas-Maine	
Partenaires à mobiliser	Conseil Départemental (OPAH, ANAH) Agence Régionale de Santé Élus Agents communaux	CPIE Mayenne-Bas-Maine Chef de projet « Petites villes de demain » Pôle Habitat Indigne (DDT) Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez Association Synergies
Calendrier prévisionnel	Durée du Contrat Local de Santé	
Coût total de l'action	Temps de travail du coordinateur du Contrat Local de Santé Temps de travail de la chargée de mission du CPIE Mayenne Bas-Maine	
Sources de financement	- Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez - Subvention liée au Plan Régional Santé Environnement (PRSE)	
Indicateurs de suivi	Nombre d'agents et d'élus formés Nombre d'habitants présents aux réunions Changements de comportements (suivi des acteurs, enquête auprès des acteurs en lien avec les ERP) Nombre de signalements effectués Nombre d'actions mises en place	

Action 3.4 – Communiquer sur les risques allergiques

Axe stratégique	3 – Promouvoir un environnement et des aménagements favorables à la santé
Thématique	Santé publique environnementale
Objectifs	- Prévenir les situations de crise pour réduire l'impact sur la vie des personnes allergiques aux pollens et ainsi améliorer leur qualité de vie - Sensibiliser et augmenter les compétences des personnes concernées, des parents et des professionnels
Description de l'action	1 – Promouvoir la diffusion des alertes pollens éditées par Air Pays de Loire, provenant des pollinarium sentinelles et notamment de celui de Laval, auprès des professionnels de santé, des collectivités et de la population. 2 – Sensibiliser des agents des collectivités (espace vert, entretien) à la thématique des plantes allergisantes pourraient être proposées pour limiter leur plantation et leur propagation
Public cible	Les habitants de la Communauté de communes présentant des allergies Les professionnels de santé (médecins, pharmaciens) Les agents des collectivités
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Pilote de l'action	Coordinateur du Contrat Local de Santé
Partenaires à mobiliser	- Élus - Agence Régionale de Santé - Air Pays de la Loire - Association des Pollinarium Sentinelles (APSF) - Service communication de la Communauté de communes - Ordres des pharmaciens - Ordres des médecins
Calendrier prévisionnel	Durée du Contrat Local de Santé
Coût total de l'action	Temps de travail du coordinateur du Contrat Local de Santé
Sources de financement	- Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez - CNFPT pour les formations
Indicateurs de suivi	Nombre d'informations réalisées sur la diffusion des alertes pollens Nombre de sensibilisations réalisées par les agents Retours/satisfaction des agents/professionnels sensibilisés

<i>Action 4.1 – Encourager et accompagner la pratique d'une activité physique</i>	
Axe stratégique	4 – Améliorer la prévention et la promotion de la santé sur le territoire
Thématique	Prévention et promotion de la santé
Objectif	- Lutter contre la sédentarité et l'inactivité physique en accompagnant les habitants pour qu'ils intègrent la pratique d'une activité physique à leur quotidien, de manière régulière et adaptée - Améliorer l'état de santé global de la population.
Description de l'action	1 – Mettre en place des séances d'activité physique adaptée sur le territoire en partenariat avec les professionnels du pôle santé Meslay-Grez-Entrammes et l'association Elan 2 – Développer d'un maillage de clubs et d'associations proposant des créneaux d'activité physique et de sport santé.
Public cible	Les habitants de la Communauté de communes éloignés de l'activité physique
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Pilote de l'action	Coordinateur du Contrat Local de Santé + Club Elan
Partenaires à mobiliser	- Professionnels de santé - Associations/clubs du territoire - Service des sports de la Communauté de communes - Club Elan
Calendrier prévisionnel	2022
Coût total de l'action	Temps de travail du coordinateur du Contrat Local de Santé + prestation Club Elan
Sources de financement	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Indicateurs de suivi	Nombre de patients accompagnés Nombre d'associations qui proposent du sport santé Nombre de patient orientés vers les associations Nombre de patients qui pratiquent une activité physique quotidienne

Action 4.2 – Favoriser la connaissance des acteurs travaillant auprès du public jeune

Axes stratégiques	4 – Améliorer la prévention et la promotion de la santé sur le territoire
Thématique	Santé des jeunes Prévention et promotion de la santé
Objectif	- Diffuser les coordonnées des acteurs en lien avec la jeunesse au plus grand nombre pour favoriser l'interconnaissance de ces acteurs. - Informer le public des actions de prévention en place dans les différentes structures du territoire en lien avec les jeunes (emploi, hébergement, santé...) - Identifier et valoriser les actions de prévention en matière de conduites addictives du territoire par l'ensemble des partenaires (MSP, éducation nationale...) - Permettre aux acteurs de la prévention de se rencontrer et d'échanger
Description de l'action	1 – Créer un répertoire des acteurs qui travaillent en lien avec les jeunes (nom de la structure, missions/actions, personne référente, coordonnées...). 2 – Rédiger et diffuser une newsletter à destination des professionnels de santé, des familles et des acteurs en lien avec les jeunes pour les informer des actions en place ou en cours de création dans les 6 mois à venir sur le territoire. 3 – Organiser une rencontre annuelle des professionnels de la prévention du territoire. 4 – Étudier la possibilité de création d'une journée autour de la prévention pour faciliter les échanges entre professionnels et permettre aux habitants de mieux identifier quels sont les acteurs et les structures qui agissent sur le territoire.
Public cible	Les professionnels qui travaillent en lien avec les jeunes Les habitants de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez Les professionnels de la prévention
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Pilote de l'action	Coordinateur du Contrat Local de Santé + directrice du CIAS
Partenaires à mobiliser	- Service communication et jeunesse de la Communauté de communes - Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Meslay-du-Maine - Professionnels qui travaillent en lien avec les jeunes - Réseau Acteur Jeunesse (RAJ) - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Maison des ados
Calendrier prévisionnel	1 ^{ère} diffusion du répertoire en Juin 2022, puis actualisation annuelle. 1 newsletter par semestre, lancement en 2022.
Coût total de l'action	Temps de travail du coordinateur du Contrat Local de Santé et du chargé de communication de la Communauté de communes
Sources de financement	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Indicateurs de suivi	Nombre d'exemplaires diffusés du répertoire et de la newsletter Nombre de visites sur les sites internet CLS/CCPMG Retours/satisfaction des structures répertoriées Nombre d'actions répertoriées dans la newsletter Nombre de structures présentes à la rencontre annuelle

Action 4.3 – Prévention autour des écrans et des risques qui y sont liés

Axe stratégique	4 - Améliorer la prévention et la promotion de la santé sur le territoire
Thématique	Prévention et promotion de la santé Santé des jeunes
Objectif	- Sensibiliser les collégiens à l'utilisation des médias numériques et aux dangers qui peuvent exister sur internet - Favoriser une utilisation saine des écrans au sein de la famille - Faciliter le dialogue entre les parents et leurs enfants autour des écrans et de leur utilisation
Description de l'action	Organiser 2 conférences-débats auprès des élèves de 5^{ème} du territoire et de leurs parents : - 1^{ère} conférence sur temps scolaire pour ouvrir la discussion autour de l'utilisation des médias numériques et faciliter les échanges entre camarades mais aussi entre les collégiens et leurs parents - 2^{nde} conférence en soirée à destination des familles, elle aura pour objectif d'initier une réflexion et de transmettre des informations autour des différentes utilisations des médias numériques et des dérives liées à internet. Elle aura également pour objectif de permettre aux parents d'échanger entre eux autour des situations auxquelles ils font face au quotidien et ainsi partager des conseils pratiques pour ouvrir la discussion avec leurs enfants. Ces 2 conférences seront clôturées par des temps conviviaux pour permettre aux participants d'échanger mais aussi de répondre au questionnaire de satisfaction. Cette action pourra aussi permettre de repérer des publics à accompagner via le conseiller numérique qui vient d'être recruté à la Communauté de communes.
Public cible	Les classes de 5^{ème} des collèges du territoire soit environ 200 élèves Les familles du territoire Les associations de parents d'élèves
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Pilote de l'action	Responsable des affaires sociales
Partenaires à mobiliser	- Conseiller numérique de la CCPMG - Collèges du territoire - Comité parentalité (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité)
Calendrier prévisionnel	1 ^{er} semestre 2022.
Coût total de l'action	3 964 €
Sources de financement	- Agence Régionale de Santé (3 200 € demandé via l'Appel à initiatives locales 2021) - Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez (764 €)
Indicateurs de suivi	Nombre de collégiens présents à la conférence-débat de l'après-midi Nombre de personnes présentes à la conférence-débat du soir Questionnaires de satisfaction distribués à l'issue des conférences-débats aux participants pour savoir si la conférence les a intéressés et si elle a initié une réflexion sur ce sujet des conduites à risque voire une intention d'engager une discussion entre les parents et leurs enfants.

Action 4.4 – Prévention des conduites à risque/du mal-être chez les adolescents

Axe stratégique	4 - Améliorer la prévention et la promotion de la santé sur le territoire
Thématique	Prévention et promotion de la santé Santé des jeunes
Objectif	- Informer les jeunes et les parents pour mieux les accompagner - Inciter les familles à parler du sujet à la maison et favoriser les discussions - Aborder le sujet de manière différente en fonction du public
Description de l'action	Organiser 2 conférences-débats auprès des élèves de 3^{ème} du territoire et de leurs parents : - 1^{ère} conférence sur temps scolaire pour ouvrir la discussion autour des conduites à risque auprès des collégiens pour les amener à en discuter entre eux mais également avec leurs parents (qui auront aussi des informations sur ces sujets à la conférence du soir). - 2^{nde} conférence en soirée à destination des familles du territoire, elle aura pour objectif d'initier une réflexion en transmettant des informations autour des conduites à risque des jeunes, mais aussi de permettre aux parents d'échanger autour des situations auxquelles ils font face au quotidien et leur proposer des pistes pour en discuter avec leurs adolescents. Cette conférence pourra être clôturée par une intervention de la Maison des ados pour présenter leurs services et missions aux participants et distribuer de la documentation. Ces deux conférences-débats seront clôturées par des temps conviviaux autour d'une collation pour permettre aux participants d'échanger mais aussi de répondre au questionnaire de satisfaction.
Public cible	Les classes de 3^{ème} des collèges du territoire soit environ 200 élèves Les familles du territoire Les associations de parents d'élèves
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Pilote de l'action	Responsable du service enfance, jeunesse et sport de la Communauté de communes
Partenaires à mobiliser	- Maison des adolescents - Collèges du territoire - Comité parentalité (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité) - Centre social de Meslay-du-Maine (l'espace Meslinois)
Calendrier prévisionnel	1 ^{er} semestre 2022.
Coût total de l'action	3 464 €
Sources de financement	Agence Régionale de Santé (2 800 € demandé via l'Appel à initiatives locales 2021) Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez (664 €)
Indicateurs de suivi	Nombre de collégiens présents à la conférence-débat de l'après-midi Nombre de personnes présentes à la conférence-débat du soir Questionnaires de satisfaction distribués à l'issue des conférences-débats aux participants pour savoir si la conférence les a intéressés et si elle a initié une réflexion sur ce sujet des conduites à risque voire une intention d'engager une discussion entre les parents et leurs enfants.

Action 4.5 – Améliorer la santé mentale sur le territoire

Axe stratégique	4 – Améliorer la prévention et la promotion de la santé sur le territoire
Thématique	Prévention et promotion de la santé
Objectif	- Favoriser la connaissance des acteurs et des structures qui travaillent en lien avec la santé mentale sur le territoire - S'inscrire dans la continuité des orientations du Plan Territorial en Santé Mentale
Description de l'action	1 – Favoriser l'interconnaissance des intervenants en santé mentale Créer et diffuser un répertoire des acteurs mobilisables sur le territoire en lien avec la santé mentale. 2 – Encourager la déstigmatisation des personnes confrontées à la souffrance psychique ou à une pathologie mentale - Sensibiliser les acteurs locaux aux questions de santé mentale pour faciliter le repérage et l'orientation des personnes souffrant d'un trouble psychique (temps d'échanges, présentation des personnes ressources du territoire...) - Relayer les informations autour de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM). 3 – Étudier la possibilité d'organiser des formations sur les troubles psychiques à destination des agents d'accueil intercommunaux et des secrétaires de mairie
Public cible	Les acteurs en lien avec la santé mentale Les habitants du territoire souffrant d'un trouble psychique ou d'une pathologie mentale
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Pilote de l'action	Coordinateur du Contrat Local de Santé
Partenaires à mobiliser	- Les professionnels de santé du territoire - Le Centre Médico-Psychologique (CMP) - Les professionnels du médico-social - Centre social de Meslay-du-Maine (l'espace Meslinois) - Les bailleurs - Le Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) - L'association Addictions France - L'union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
Calendrier prévisionnel	Durée du Contrat Local de Santé
Coût total de l'action	Temps de travail du coordinateur du Contrat Local de Santé et du chargé de communication de la Communauté de communes
Sources de financement	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Indicateurs de suivi	Nombre de répertoire diffusés Nombre de visites sur les sites internet CLS/CCPMG Nombre d'informations/actions relayées dans le cadre de la SISM Effectivité des formations

Action 4.6 – Accompagner les acteurs de la restauration collective

Axe stratégique	4 - Améliorer la prévention et la promotion de la santé sur le territoire
Thématique	Prévention et promotion de la santé
Objectif	- Mobiliser les acteurs de la restauration collective pour une alimentation plus saine, locale et durable. - Atteindre les objectifs de la loi EGalim au 1^{er} Janvier 2022.
Description de l'action	1 – Accompagnement à la mise en place de projets d'établissements pérennes, partagés avec une diversité d'acteurs de la restauration collective (diagnostic, définition d'objectifs et de plan d'action sur l'approvisionnement local et durable, des produits bruts, la réduction du gaspillage alimentaire, l'équilibre nutritionnel, l'offre alternative dans les assiettes, le volet pédagogique...). 2 – Animation d'une dynamique territoriale entre les établissements engagés (réalisation d'un état des lieux des restaurants collectifs, mise en place de formations, ateliers d'échanges sur les pratiques...)
Public cible	Equipe de cuisine Elus de collectivités en charge de restaurants scolaires (gestion directe ou concédée) Responsables d'établissements médico-sociaux (EHPAD, hôpitaux, MFR, FJT...) Département : en charge des restaurants des collèges Convives : élèves, parents d'élèves, résidents adultes... Producteurs locaux Equipes pédagogiques
Secteur géographique	Groupe d'Action Locale (GAL) Sud Mayenne (Pays de Craon, Château-Gontier, Meslay-Grez)
Pilote de l'action	Groupe d'Action Locale Sud Mayenne : Animatrice du Projet Alimentaire Territorial
Partenaires à mobiliser	- Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural Bio (CIVAM bio) - Association du Pain sur la Planche - Manger Bio 53 - M@yon court
Calendrier prévisionnel	Accompagnement en cours depuis octobre 2020, à minima jusque mars 2023.
Coût total de l'action	11 000 € pour le Sud Mayenne (formations, ateliers d'animations...)
Sources de financement	Groupe d'Action Locale (GAL) Sud Mayenne
Indicateurs de suivi	Nombre de restaurants engagés dans la démarche (± 29 en comptant les cantines en gestion concédée = qui s'approvisionnent auprès d'une cuisine centrale engagée dans la démarche / données mars 2021) Nombre de restaurants atteignant les objectifs EGalim (± 2 / données mars 2021)

Action 4.7 – Défi foyers à alimentation positive

Axe stratégique	4 - Améliorer la prévention et la promotion de la santé sur le territoire
Thématique	Prévention et promotion de la santé
Objectif	- Mobiliser entre 30 et 60 foyers dans le défi, pour accompagner le changement de comportement autour de l'alimentation (manger plus sain, de saison, des produits bio, sans augmenter son budget), en s'appuyant sur les structures relais locales en lien avec les personnes en situation de précarité alimentaire. - Démontrer que l'on peut adopter une alimentation savoureuse, bio et locale, respectueuse de l'environnement sans augmenter son budget alimentaire.
Description de l'action	Ce défi se veut amener les participants à : - Initier une réflexion sur les habitudes alimentaires : type d'aliments, lieux d'achat, coût... - S'interroger sur l'origine des aliments/techniques de production : impact sur l'environnement - S'interroger sur l'influence des habitudes alimentaires sur le bien-être et la santé Plus globalement, ce défi a pour objectif d'accompagner le changement de comportement face à son alimentation, d'amener à comprendre les impacts de nos habitudes alimentaires sur l'économie locale, notre santé, l'environnement (sols, eau, air, biodiversité, climat, déforestation). L'ambition étant que les foyers accompagnés se saisissent des enjeux, aient plaisir à entretenir les évolutions mises en place et deviennent à leur tour des ambassadeurs du changement au niveau local.
Public cible	10 foyers de consommateurs par communautés de communes du Sud Mayenne.
Secteur géographique	Groupe d'Action Locale (GAL) Sud Mayenne (Pays de Craon, Château-Gontier, Meslay-Grez)
Pilote de l'action	Groupe d'Action Locale Sud Mayenne : Animatrice du Projet Alimentaire Territorial
Partenaires à mobiliser	- Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural Bio (CIVAM bio) - Synergies 53 - Centres Communaux/Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS/CIAS) - Commission RSA Sud Mayenne - Associations sociales
Calendrier prévisionnel	Lancement du Défi pour les foyers d'octobre 2021 à Juillet 2022.
Coût total de l'action	25 000 €
Sources de financement	- Groupe d'Action Locale (GAL) Sud Mayenne - Plan de relance, mesure « Appel à Projet 2020-2021 - Alimentation Locale de Solidaire »
Indicateurs de suivi	Nombre de foyers ayant participé au Défi (10 foyers par EPCI minimum) Suivi des relevés des achats alimentaires (résultats attendus : tendre vers x2 de produits durables et locaux dans le budget alimentation) Suivi du gaspillage alimentaire (résultats attendus : diminution significative du gaspillage alimentaire $\pm$ 50%)

